

COMMUNIQUÉ

Annonce des octrois 2015-2016 **PRÈS DE 4 MILLIONS DE DOLLARS EN NOUVELLES SUBVENTIONS DE RECHERCHE**

Québec, le 27 avril 2015 – Le directeur scientifique du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), monsieur Normand Labrie, diffuse aujourd’hui la liste des récipiendaires des nouvelles subventions de recherche pour l’année financière 2015-2016.

Parmi les 472 nouvelles demandes de subvention qui ont fait l’objet d’une évaluation dans les 7 programmes mentionnés ci-après, 153 propositions de recherche recevront un appui financier du FRQSC, pour un total de 3 905 705 dollars. Considérant les octrois liés aux engagements antérieurs, le FRQSC investira en 2015-2016 près de 28 millions de dollars, et ce, pour l’ensemble de ses programmes de subvention.

Le directeur scientifique offre ses plus vives félicitations aux récipiendaires dont les noms apparaissent en annexe du présent communiqué avec les titres des propositions de recherche et les montants accordés. La présente annonce ne touche que la première année des octrois. Les octrois sont conditionnels à l’allocation des crédits par l’Assemblée nationale du Québec et aux décisions du conseil d’administration du FRQSC. Ils peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

Compte tenu du budget dont dispose le FRQSC, le scénario financier retenu par le conseil d’administration, qui prévoit une réduction paramétrique de 12% dans la plupart des programmes afin d’offrir un octroi à davantage de chercheurs, se présente comme suit, :

Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs

Un taux de financement de l’ordre de 42 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d’évaluation ainsi qu’une réduction de 12 % du montant de la subvention.

Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs-créateurs

Un taux de financement de l’ordre de 33 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d’évaluation ainsi qu’une réduction de 12 % du montant de la subvention.

Appui à la recherche-crédation

Un taux de financement de l’ordre de 50 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d’évaluation ainsi qu’une réduction de 12 % du montant de la subvention.

Soutien aux équipes de recherche

Un taux de financement de l’ordre de 23 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d’évaluation ainsi qu’une réduction de 12 % du montant de la subvention.

Soutien aux revues scientifiques

Un taux de financement de l’ordre de 50 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d’évaluation ainsi qu’une réduction de 12 % du montant de la subvention.

Appui aux arts et technologies médiatiques

Un taux de financement de l'ordre de 50 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d'évaluation.

Dégagement de chercheurs de collègue

Le financement des chercheurs de collègue est accordé pour un chercheur de collègue membre d'une équipe dans les programmes suivants : Soutien aux équipes de recherche et Appui à la recherche-crédation

Le tableau suivant résume les taux de recommandation et de financement pour les programmes de subvention.

Programmes de subvention	Taux de recommandation (recommandées / évaluées) (nb)	Taux de financement (financées / recommandées) (nb)
Soutien à la relève scientifique		
Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs	84 % (219/260)	42 % (91/219)
Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs-crédateurs	64 % (9/14)	33 % (3/9)
Soutien à l'innovation et à la structuration		
Appui à la recherche-crédation	91 % (10/11)	50 % (5/10)
Appui aux arts et technologies médiatiques	36 % (4/11)	50 % (2/4)
Soutien aux équipes de recherche	91 % (86/94)	23 % (20/86)
Dégagement des chercheurs de collègue	100 % (26/26)	15 % (4/26)
Soutien à la valorisation et à la diffusion de la recherche		
Soutien aux revues scientifiques	100 % (56/56)	50 % (28/56)
Total	87% (410/472)	37 % (153/410)

Les candidats financés devront, au moment de la réception de la lettre d'octroi, signifier leur acceptation ou leur désistement de la subvention à partir du Dossier du chercheur financé accessible dans le site Web du FRQSC. De plus, ils seront informés des modalités d'utilisation de la subvention. Par ailleurs, tous les demandeurs non financés recevront aujourd'hui par courrier électronique leur résultat aux concours indiquant, sous forme de cote et de rang, la recommandation du comité d'évaluation.

À noter que seules les subventions liées à un projet de recherche sont concernées par les frais indirect de la recherche (FIR), lesquels sont précisés dans les lettres d'octroi.

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec madame Maria Neagu, chargée de programmes, à maria.neagu@frq.gouv.qc.ca ou au 418-643-7582, poste 3163.

Responsable	Établissement	Titre	MONTANT DE LA SUBVENTION			FRAIS INDIRECTS DE RECHERCHE ¹			Total
			2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Bourassa, Renée	U. Laval	Effets de présence et performativité des personnages de synthèse dans un dispositif hypermédiatique	30 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	8 100 \$	9 450 \$	9 450 \$	127 000 \$
Salter, Christopher	U. Concordia	<<Qualified Self>>> Interaction Synchronique et l'utilisation de signaux biométriques temps réel dans l'environnement intelligent	49 448 \$	49 964 \$	0 \$	13 351 \$	13 490 \$	0 \$	126 253 \$

Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du Conseil d'administration du Fonds. Ils peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

¹ Les frais indirects de recherche (FIR) sont à l'usage des établissements gestionnaires de l'octroi et leur sont versés directement.